

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2016

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 7, alinéa 2, lettre f, chiffre 2, de la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2015;

vu la décision du conseil d'administration de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève du 21 mars 2016,

décède ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) des comptes d'investissements au 31 décembre;
- d) un tableau de mouvement des fonds propres consolidés;
- e) un tableau de flux de trésorerie après répartition;
- f) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2015 » du 3 mars 2016; et
- le « rapport de l'organe de révision 2015 » du 9 mars 2016.

Les états financiers des HUG pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 982 506 935 F. Il augmente de 57 693 532 F par rapport à l'exercice 2014, principalement en raison du recours à l'emprunt bancaire pour le financement de deux projets : le bâtiment des laboratoires et de la recherche (BATLab) et la rénovation des étages du secteur privé;
- le résultat de fonctionnement après répartition se monte à 8 395 156 F alors qu'il était de 52 032 873 F en 2014. Il est influencé positivement par l'extourne de l'ajustement sur la valeur des en-cours relatifs aux séjours dépendant du tarif de référence. En effet, il comportait un risque de baisse qui ne s'est pas réalisé en 2015;
- le total des produits est de 1 792 364 423 F, en hausse de 33 491 412 F par rapport à 2014. Toutefois, cette variation est sous-estimée car elle ne prend pas en compte la dissolution en fin d'exercice 2014 de la provision pour risques tarifaires qui a engendré un produit exceptionnel de 50 160 667 F. Il en résulte que l'augmentation effective des produits entre 2014 et 2015 s'élève à 83 652 079 F. Les produits sont composés de recettes médicales à hauteur de 873 144 078 F (soit 70 millions de plus qu'en 2014 hors produit exceptionnel), d'autres recettes pour 56 220 657 F (soit 4,1 millions de plus qu'en 2014) et de contributions et subventions pour 862 999 689 F. L'indemnité de fonctionnement reçue en 2015 est inférieure de 2 765 951 F à 2014. Cet écart comprend à la fois les diverses coupes budgétaires décidées par le Conseil d'Etat (- 13,7 millions) ainsi que les augmentations consenties pour les mécanismes salariaux (+ 6,1 millions) et la mise en route de nouvelles prestations (Curabilis,

+ 3,5 millions; La Pâquerette, + 1 million et La Brenaz + 0,4 million). Enfin, la baisse des produits différés de subventions d'investissement de 2 493 842 F est compensée par une faible hausse des autres subventions et dotations internes y compris les contributions de corporations, de fondations et de privés de 214 866 F;

- le total des charges s'élève à 1 783 969 267 F, en hausse de 77 129 129 F par rapport à 2014, notamment au niveau du matériel médical et des médicaments ainsi qu'au niveau des charges de personnel, poste qui augmente de 62 834 533 F entre 2014 et 2015 passant de 1 288 604 951 F à 1 351 439 484 F. Cette variation s'explique, d'une part, par la mise en route de nouveaux projets auxquels ont été alloués 170 ETP (+17,4 millions), et, d'autre part, par le renforcement des équipes médicales et soignantes pour faire face à des situations de crise et à l'augmentation de la demande (+ 12 millions). S'y ajoutent des charges sociales en augmentation du fait de la hausse des taux de cotisation et de la variation de la masse salariale (+ 26,6 millions) ainsi que des honoraires des médecins qui croissent en raison de la hausse de l'activité et du taux de patients privés (+ 6.1 millions). Quant aux charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation, elles augmentent de 14 294 596 F et atteignent un montant de 432 529 783 F. A noter qu'une partie est refacturée, notamment en ce qui concerne les médicaments chers, les transfusions et le matériel implantable ainsi que les honoraires privés d'hospitalisation;
- le résultat de fonctionnement avant répartition présente un bénéfice de 11 193 541 F alors qu'il était exceptionnellement de 69 377 163 F en 2014 (en raison de la réalisation d'un produit exceptionnel consécutif à la dissolution de la provision pour risques tarifaires). Les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75% en faveur des HUG et de 25% en faveur de l'Etat de Genève. En vertu de cette clé de répartition, le résultat net est réparti à hauteur de 8 395 156 F en faveur des HUG et de 2 798 385 F en faveur de l'Etat de Genève;
- la variation nette des liquidités entre la fin de l'exercice 2014 et la fin de l'exercice 2015 est positive de 53 580 827 F, alors qu'elle était négative de 9 901 232 F en 2014. Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est positif de 33 296 731 F, alors que celui provenant des activités d'investissement est négatif de 52 318 356 F en raison d'acquisitions d'immobilisations. Il résulte de ces opérations un besoin en trésorerie de 19 021 625 F. Celui-ci est compensé par un flux de trésorerie net provenant des activités de financement positif de 72 602 452 F, en lien notamment à une augmentation de la dette bancaire auprès de la Banque

cantonale de Genève ainsi qu'aux subventions d'investissements reçues. L'ensemble des flux survenus durant l'exercice 2015 explique la variation nette positive des liquidités de 53 580 827 F;

- le total des fonds propres est de 271 896 086 F et augmente de 8 386 550 F par rapport à 2014. Cette variation est constituée de la part du résultat net 2015 à disposition des HUG à l'échéance du contrat de prestations, qui s'élève à 8 395 156 F, ainsi que de la déduction d'un montant de 8 606 F correspondant à des reprises sur réserves.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration sur les comptes annuels 2015 HUG, du 9 mars 2016, comprenant les états financiers individuels de l'année 2015



***Hôpitaux Universitaires de Genève
Genève***

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration
sur les comptes annuels 2015***



Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration des
Hôpitaux Universitaires de Genève
Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Hôpitaux Universitaires de Genève, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements, le tableau de flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Comité de Direction

Selon la pratique en vigueur au sein des Hôpitaux Universitaires de Genève, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, incombe au Comité de Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Autre information

Les comptes annuels des Hôpitaux Universitaires de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 ont été audités par un autre organe de révision, dont le rapport daté du 11 mars 2015 mentionne une réserve sur l'enregistrement des immeubles d'exploitation qui ne sont pas valorisés au bilan des Hôpitaux Universitaires de Genève en dérogation à la norme IPSAS 17 relative aux immobilisations corporelles.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Tzaud

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Nicolas Biderbost

Expert-réviseur

Genève, le 9 mars 2016

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements, tableau de flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe)

Etats financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2015

Etats financiers

Bilan après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	2015 CHF	2014 CHF
ACTIFS			
Actifs circulants			
Liquidités	1	46'663'735	1'895'876
Débiteurs - Patients et assurances	2	108'817'536	116'390'595
Autres débiteurs	3	34'048'432	23'761'923
Stocks et travaux en cours	4	95'542'008	114'407'619
<i>Stocks</i>		8'511'557	9'346'787
<i>Travaux en cours</i>		87'030'451	105'060'832
Comptes de régularisation	5	27'265'311	25'969'589
Total des actifs circulants		312'337'022	282'425'602
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières affectées	7	137'215'622	139'266'064
Immobilisations corporelles	6	532'954'291	503'121'737
<i>Immeubles et terrains d'exploitation</i>		170'629'880	199'947'442
<i>Equipements et Installations</i>		181'559'850	144'859'707
<i>Immobilisations affectées</i>		180'764'561	158'314'588
Total des actifs immobilisés		670'169'913	642'387'801
TOTAL DES ACTIFS		982'506'935	924'813'403
PASSIFS			
Capitaux étrangers			
Capitaux étrangers à court terme			
Liquidités négatives	1	0	8'812'969
Fournisseurs		74'933'016	98'027'835
Autres créanciers	8	145'125'863	133'121'597
Part du résultat à distribuer	15	20'270'778	
Provisions	9	35'922'984	30'153'103
Comptes de régularisation	10	33'826'874	21'771'330
Total des capitaux étrangers à court terme		310'079'515	291'886'834
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme	11	210'604'737	172'225'864
Autres dettes à long terme	12	27'637'495	28'948'935
Part du résultat à distribuer	15	-	17'472'393
Provisions	9	20'214'550	28'597'190
Fonds de tiers affectés	13	142'074'552	122'172'651
Total des capitaux étrangers à long terme		400'531'334	369'417'033
Total des capitaux étrangers		710'610'849	661'303'867
Capitaux propres			
Réserve affectée	14	333'083	341'689
Réserve à affecter	15	19'546'892	19'546'892
Part du résultat à conserver	15	60'812'335	52'417'179
Dons & Legs	16	29'934'550	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)		161'269'226	161'269'226
Total des capitaux propres		271'896'086	263'509'536
TOTAL DES PASSIFS		982'506'935	924'813'403

Etats financiers

Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
PRODUITS				
Recettes médicales				
Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients	17	558'425'356	501'121'000	562'026'212
Prestations unitaires médicales	18	97'570'132	89'085'000	85'957'157
Autres prestations unitaires hospitalières	19	217'148'590	202'728'000	205'288'784
		873'144'078	792'934'000	853'272'153
Autres recettes				
Autres produits de prestations aux patients	20	5'052'824	4'853'000	5'035'675
Produits financiers	21	7'937'957	7'547'000	6'566'996
Produits de prestations au personnel et à des tiers	22	43'229'876	38'611'000	40'499'476
		56'220'657	51'011'000	52'102'148
Contributions et subventions				
Indemnité de fonctionnement reçue	23	833'550'970	833'550'970	836'316'921
Part du résultat à distribuer	23	-2'798'385	0	-17'344'290
Produits différés de subventions d'investissement	11	29'852'332	28'697'471	32'346'174
Autres subventions et dotations internes	24	563'263	0	737'650
Contributions de corporations, de fondations et de privés	25	1'831'509	1'280'000	1'442'256
		862'999'689	863'528'441	853'498'710
TOTAL DES PRODUITS		1'792'364'423	1'707'473'441	1'758'873'011
CHARGES				
Charges de personnel				
Charges salariales	26	1'076'061'263	1'057'116'000	1'044'482'306
Charges sociales		230'565'896	226'455'970	203'974'497
Charges honoraires de médecins (assuj. aux ch. soc.)		38'024'054	30'038'000	31'966'609
Autres charges de personnel		6'788'271	5'822'000	8'181'538
		1'351'439'484	1'319'431'970	1'288'604'951
Charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation				
Matériel médical d'exploitation	27	187'777'728	172'797'000	180'418'680
Charges de produits alimentaires		20'171'199	21'293'000	20'647'779
Charges de ménage		15'755'628	15'967'000	16'757'073
Entretien et réparations	28	31'265'060	26'315'000	28'774'932
Charges d'utilisation des immobilisations	29	31'653'868	25'430'000	39'218'447
Amortissements		38'596'998	37'104'471	37'819'301
Charges d'énergie et eau		17'611'144	16'917'000	17'585'524
Charges financières	30	2'103'016	2'457'000	915'002
Charges de l'administration et de l'informatique		31'653'146	27'170'000	27'958'216
Autres charges liées aux patients	31	9'684'191	8'213'000	8'928'632
Autres charges non liées aux patients	32	46'257'807	34'378'000	39'211'602
		432'529'783	388'041'471	418'235'187
TOTAL DES CHARGES		1'783'969'267	1'707'473'441	1'706'840'138
Résultat de fonctionnement après répartition	15	8'395'156	0	52'032'873

Etats financiers

Comptes d'investissements au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Produits d'investissements				
Lois d'investissements	33	29'381'746	54'800'000	31'371'801
Autres produits	33	<u>21'441'081</u>		<u>16'023'520</u>
		50'822'827	54'800'000	47'395'321
Dépenses d'investissements				
Salaires et charges salariales		982'625		1'105'527
Gros-œuvre		2'679'269		2'242'819
Second-œuvre		17'211'719		18'723'120
Acquisitions d'équipements		18'989'539		25'391'553
Travaux par nos propres personnels		21'915		53'852
Honoraires et mandats		<u>2'243'624</u>		<u>2'454'487</u>
		42'128'691		49'971'358
Résultat des investissements annuels		8'694'136		-2'576'037
Projets et travaux en cours				
Report de l'exercice précédent au 1.1.		-8'004'048		-5'428'011
Reporté à l'exercice suivant au 31.12.				-8'004'048
Résultat des comptes d'investissements		690'088		0

Une synthèse des lois d'investissement concernées se trouve à la note n° 39.

Etats financiers

Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Notes	Réserve de réévaluation (IPSAS) CHF	Réserve affectée CHF	Réserve à affecter CHF	Dons & Legs CHF	Total des fonds propres CHF
Solde au 1er janvier 2014		161'269'226	715'841	19'931'199	0	181'916'266
Reprise sur réserves		0	-374'152	0	0	-374'152
Résultat net de l'exercice avant répartition		0	0	69'377'162	0	69'377'162
		<u>161'269'226</u>	<u>341'689</u>	<u>89'308'361</u>	<u>0</u>	<u>250'919'276</u>
Résultat à distribuer		0	0	-17'344'290	0	-17'344'290
Attribution aux réserves		0	0	0	<u>29'934'550</u>	29'934'550
		0	0	<u>-17'344'290</u>	<u>29'934'550</u>	<u>12'590'260</u>
Solde au 31 décembre 2014		161'269'226	341'689	71'964'071	29'934'550	263'509'536
Reprise sur réserves		0	-8'606	0	0	-8'606
Résultat net de l'exercice avant répartition		0	0	11'193'541	0	11'193'541
		<u>161'269'226</u>	<u>333'083</u>	<u>83'157'612</u>	<u>29'934'550</u>	<u>274'694'471</u>
Résultat à distribuer		0	0	-2'798'385	0	-2'798'385
Attribution aux réserves	16	0	0	0	0	0
		0	0	<u>-2'798'385</u>	<u>0</u>	<u>-2'798'385</u>
Solde au 31 décembre 2015		<u>161'269'226</u>	333'083	<u>80'359'227</u>	29'934'550	<u>271'896'086</u>

Etats financiers

Tableau de flux de trésorerie après répartition

	COMPTES 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Activités d'exploitation		
Autofinancement		
Part de résultat à conserver	8'395'156	52'032'873
Amortissements	38'596'998	37'819'301
Dotation à provision	11'722'334	11'030'171
Dissolution de provision	-	-60'730'118
Autres charges non monétaires	-	-
Autres revenus non monétaires	-29'852'332	-32'346'174
Variation des éléments d'exploitation		
Variation des avoirs et engagements	-6'325'246	14'320'021
Variation des transitoires	10'759'822	-1'318'615
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	33'296'731	20'807'459
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-45'976'519	-57'030'571
Acquisitions d'immobilisations affectées	-6'341'837	-4'458'589
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements	-52'318'356	-61'489'160
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-19'021'625	-40'681'701
Activités de financement		
Subventions d'investissements reçues	29'381'746	31'371'801
Augmentation des dettes bancaires	39'521'251	7'440'370
Remboursement des dettes bancaires	-	-11'371'000
Restitutions en capital, réserves, résultat (attribution de la réserve affectée)	-8'606	-374'152
Variation des fonds de tiers affectés	3'708'061	3'713'450
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	72'602'452	30'780'469
Variation nette des liquidités	53'580'827	9'901'232
Disponibilités au début de l'exercice	-6'917'093	2'984'139
Disponibilités à la fin de l'exercice	46'663'735	6'917'093

La présentation du tableau de flux de fonds 2014 a été modifiée à des fins de comparaison pertinente avec l'année 2015.

Etats financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2015

Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :

Les hôpitaux universitaires de Genève
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4
1205 Genève

Principales méthodes comptables

a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions intercantionales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de l'exercice.

d) Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur.

f) Stocks

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

g) Produits

g.1) Recettes de facturation

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

g.2) Travaux en cours

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

g.3) Subventions

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité depuis le 1^{er} janvier 2014, elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 34.

g.4) Activités pour compte de tiers

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

i) Immobilisations corporelles

i.1) Immeubles et terrains

Les immeubles affectés à l'exploitation ne sont pas valorisés au bilan des HUG et, pour l'instant, les amortissements imputés au compte de fonctionnement correspondent uniquement aux équipements. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs.

i.2) Equipements / installations / mobiliers

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DEAS, voir notes n° 11 et 33.

j) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

k) Immobilisations corporelles et financières affectées

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

l) Fournisseurs / autres créanciers

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les postes fournisseurs du compte de fonctionnementregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

m) Emprunts et autres dettes à long terme

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Autres créanciers ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

n) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

o) Pensions et prestations de retraite

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25).

La caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) est fusionnée dès le 1^{er} janvier 2014 dans la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

p) Fonds de tiers affectés

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

q) Capital propre

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

r) Actifs et passifs éventuels

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités à la note n°37.

s) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

t) Risque de crédit

Le risque de crédit prévu dans la norme IPSAS 30 « Instruments financiers : Informations à fournir » est traité dans la note n°36 pour la partie financière. En ce qui concerne le risque débiteur, l'institution n'a pas d'exposition significative par rapport à un débiteur patient particulier. En ce qui concerne les débiteurs assurances, le risque serait lié à un défaut éventuel de paiement de l'un ou l'autre des acteurs majeurs du domaine des assurances suisses.

u) Adoption de nouvelles normes et interprétations

La norme IPSAS 17 « Immobilisations corporelles » est appliquée avec une dérogation prévue à l'art. 9 du REEF. Les modalités et la date d'enregistrement des immeubles d'exploitation, selon l'article précité, ne sont pas fixées à la date de l'établissement des comptes 2015.

v) Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

Dans sa séance du 26 janvier 2016 le comité de direction a notamment approuvé le système de contrôle interne, mis à jour en 2015, pour les processus paie, budget, débiteurs, crédateurs, trésorerie, immobilisations, clôture des comptes, stocks, dons et legs, admission facturation, achats, investissements et systèmes d'information. Dans sa séance du 8 février 2016 le conseil d'administration a pris connaissance de la mise à jour de ce système de contrôle interne.

w) Plan comptable H+REKOLE®

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

Etats financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2015

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peut ainsi présenter des écarts minimes.

1. Liquidités

	2015 CHF	2014 CHF
Caisses	789'123	865'902
La Poste	6'762'518	777'144
Banques / comptes courants / dépôts à vue	39'112'094	252'830
Banques / comptes courants / dépôts à vue *	0	<u>8'812'969</u>
	<u>46'663'735</u>	<u>6'917'093</u>

* position négative

2. Débiteurs patients / assurances

	2015 CHF	2014 CHF
Débiteurs patients suisses	7'925'649	25'577'224
Débiteurs patients étrangers	1'606'548	5'220'735
Débiteurs assurances suisses	90'926'115	78'593'202
Débiteurs assurances étrangères	4'020'963	5'687'789
Débiteurs cantons	<u>4'338'262</u>	<u>1'311'645</u>
	<u>108'817'536</u>	<u>116'390'595</u>

La méthode de ventilation de la provision pour pertes entre les différentes classes de débiteurs a été affinée en 2015.

Balance âgée

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Débiteurs assurances et cantons	60'312'068	31'386'904	4'168'964	1'941'068	1'476'335	99'285'340
Débiteurs patients	7'775'551	1'085'481	457'968	213'197	0	9'532'197
Total	68'087'619	32'472'385	4'626'932	2'154'265	1'476'335	108'817'536

Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture, cela signifie que les débiteurs apparaissent au bilan à un montant considéré comme la juste valeur.

3. Autres débiteurs

	2015 CHF	2014 CHF
Etat de Genève	24'765'418	11'502'654
Impôt anticipé à récupérer	409'764	595'153
Facturation aux tiers	8'721'883	10'688'941
Débiteurs divers	151'368	975'174
Total Autres débiteurs	<u>34'048'432</u>	<u>23'761'923</u>

Le poste « Etat de Genève » est considéré comme une partie liée. Le solde se décompose entre le compte courant avec l'Etat de Genève et le report du compte d'investissement (voir page 4).

4. Stocks et travaux en cours

	2015 CHF	2014 CHF
Stocks	8'511'557	9'346'787
Travaux en cours	87'030'451	105'060'832
	<u>95'542'008</u>	<u>114'407'619</u>

Stocks

Les variations de la provision pour dépréciation d'actifs se présentent comme suit :

Tableau de suivi de la provision pour dépréciation d'actifs stocks

	Provision sur stocks 2015 CHF	Provision sur stocks 2014 CHF
Solde au 1er janvier	1'384'654	1'359'458
Constitution de provision durant l'exercice	118'009	25'196
Utilisation de provision durant l'exercice	0	0
Dissolution de provision durant l'exercice	0	0
Solde au 31 décembre	<u>1'502'663</u>	<u>1'384'654</u>

Travaux en cours

Le poste « Travaux en cours » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées.

5. Comptes de régularisation

	2015 CHF	2014 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	3'511'140	2'770'326
Assurance LAA et complémentaire	20'674'370	20'746'991
Assurance responsabilité civile	2'347'608	2'357'587
Autres actifs transitoires	<u>732'194</u>	<u>94'685</u>
	<u>27'265'311</u>	<u>25'969'589</u>

6. Immobilisations corporelles

6a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	En cours CHF	Terrains et Bâtiments CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	Total CHF
Valeur brute						
Solde au 01.01.2015	59'923'447	142'476'835	297'569'665	59'084'263	101'479'431	660'533'640
Acquisitions	12'629'712	46'192	26'509'212	680'900	6'110'503	45'976'519
Mises en service	-72'094'757	56'618'998	1'125'229	14'294'389	56'141	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-29'442'642	-612'384	-1'068'804	-31'123'830
Solde au 31.12.2015	<u>458'401</u>	<u>199'142'025</u>	<u>295'761'464</u>	<u>73'447'167</u>	<u>106'577'272</u>	<u>675'386'329</u>
Amortissements cumulés						
Solde au 01.01.2015	0	0	-188'515'854	-48'774'861	-78'435'776	-315'726'491
Amortissements	0	-2'278'252	-23'888'731	-3'432'930	-8'997'084	-38'596'998
Sorties	0	3'061	29'442'642	612'384	1'068'804	31'126'891
Solde au 31.12.2015	0	<u>-2'275'192</u>	<u>-182'961'942</u>	<u>-51'595'407</u>	<u>-86'364'058</u>	<u>-323'186'598</u>
Valeur nette au 31.12.2015	458'401	196'866'833	112'799'523	21'851'760	20'213'214	352'189'731
Valeur brute						
Solde au 01.01.2014	38'170'651	141'622'000	272'182'700	185'925'252	94'731'929	732'632'532
Acquisitions	23'122'234	854'835	25'926'419	486'847	6'640'237	57'030'572
Mises en service	-1'369'438	0	913'091	336'823	119'524	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-1'452'544	-127'664'659	-12'261	-129'129'464
Solde au 31.12.2014	<u>59'923'447</u>	<u>142'476'835</u>	<u>297'569'665</u>	<u>59'084'263</u>	<u>101'479'430</u>	<u>660'533'640</u>
Amortissements cumulés						
Solde au 01.01.2014	0	0	-166'498'437	-62'382'736	-66'311'093	-295'192'266
Amortissements	0	0	-23'469'961	-2'212'396	-12'136'944	-37'819'301
Sorties	0	0	1'452'544	15'820'271	12'261	17'285'076
Solde au 31.12.2014	0	0	<u>-188'515'854</u>	<u>-48'774'861</u>	<u>-78'435'775</u>	<u>-315'726'491</u>
Valeur nette au 31.12.2014	59'923'447	142'476'835	109'053'812	10'309'403	23'043'653	344'807'149

Pour l'activation des équipements financés par des lois d'investissement voir note n°11.

A noter en 2015 la mise en service du bâtiment des laboratoires pour un montant de CHF 63'092'042.

6b. Durées d'utilité des équipements:

Bâtiments et installations fixes
Equipements biomédicaux
Equipements autres et mobilier
Equipements informatiques

Durées d'utilité

20 à 33 1/3 ans
5 à 10 ans
5 à 10 ans
4 ans

6c. Immobilisations affectées

	En cours CHF 2015	Terminés CHF 2015	Total CHF 2015
Valeur brute			
Solde au 01.01.2015	8'123'774	171'133'241	179'257'015
Acquisitions	444'451	5'897'385	6'341'836
Mises en service	-8'123'774	8'123'774	0
Réévaluation		16'193'840	16'193'840
Solde au 31.12.2015	<u>444'452</u>	<u>201'348'240</u>	<u>201'792'692</u>
Amortissements cumulés			
Solde au 01.01.2015		-20'942'428	-20'942'428
Amortissements		-85'704	-85'704
Solde au 31.12.2015		<u>-21'028'132</u>	<u>-21'028'132</u>
Valeur nette au 01.01.2015	<u>8'123'774</u>	<u>158'314'587</u>	<u>158'314'587</u>
Valeur nette au 31.12.2015	<u>444'452</u>	<u>180'320'108</u>	<u>180'764'560</u>

6d. Contrats de location-financement (leasing)

Il n'y a pas de contrat de location-financement en cours pendant l'exercice sous rubrique.

6e. Valeur d'assurance des immobilisations

	2015 CHF	2014 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	2'246'135'785	2'235'743'785
Valeur d'assurance des équipements	367'133'886	367'133'886
	<u>2'613'269'671</u>	<u>2'602'877'671</u>

7. Immobilisations financières affectées

	2015 CHF	2014 CHF
Immobilisations financières affectées	137'215'622	139'266'064
	<u>137'215'622</u>	<u>139'266'064</u>

8. Autres créanciers

	2015 CHF	2014 CHF
Créanciers liés aux charges sociales	15'735'534	14'733'484
Honoraires à verser	8'566'359	6'725'732
Paievements de tiers et dépôts patients	5'965'370	6'780'996
Indemnités diverses du personnel	2'653'195	3'123'880
Assurances accidents	1'199'291	928'358
Créanciers responsabilité causale	1'320'283	2'150'000
Comptes de gestion d'ordre et pour compte de tiers	60'085'538	55'077'060
Crédits de construction	0	7'611'349
Fonds de services	7'252'075	6'796'069
Fonds de péréquation	6'198'374	4'573'572
Créanciers divers	26'916'445	24'210'698
Part court terme des emprunts long terme	9'233'400	<u>410'400</u>
	<u>145'125'863</u>	<u>133'121'597</u>

Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

Indemnités diverses du personnel

Ce poste comprend les indemnités variables et les notes de frais.

Assurances accidents

Le solde sur les primes assurances accidents 2015 reste en attente des décomptes définitifs des compagnies d'assurance.

Comptes de gestion d'ordre et pour compte de tiers

	2015 CHF	2014 CHF
Recherches diverses et congrès	34'161'212	33'790'957
Projets Vaud-Genève	63'452	63'485
Projets recherche et développement financés par le fonds de péréquation	2'556'602	2'830'734
Etudes cliniques	9'124'417	9'093'085
Divers	<u>14'179'855</u>	<u>9'298'799</u>
	<u>60'085'538</u>	<u>55'077'060</u>

Crédits de construction

Le poste crédit de construction correspond aux crédits destinés au financement d'un immeuble en cours de construction, afin de regrouper les laboratoires « clinique » des HUG, ce crédit a été consolidé par un emprunt durant l'exercice 2015.

Fonds de service

Une partie des honoraires provenant de l'exercice de l'activité privée est prélevée pour financer des fonds de service dans les départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

Fonds de péréquation

Sous cette rubrique sont regroupés les fonds « Recherche et développement » et « Aide au développement ». Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Leur variation durant l'exercice 2015 se présente comme suit :

	Fonds "Recherche et développement" CHF	Fonds "Aide au développement" CHF	Total CHF
Disponible au 01.01.2015	3'630'135	943'437	4'573'572
Attributions 2015	2'115'161	528'815	2'643'976
Utilisations 2015	<u>-827'141</u>	<u>-192'032</u>	<u>-1'019'173</u>
Disponible au 31.12.2015	4'918'155	1'280'220	6'198'374

9. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour le personnel CHF	Provisions pour litiges en cours CHF	Autres provisions CHF	Total CHF
Solde au 01.01.2015	22'096'906	36'653'385	0	58'750'291
Provisions créées durant l'exercice	3'666'158	5'824'467	2'113'700	11'604'325
Utilisations durant l'exercice	0	-14'217'081	0	-14'217'081
Dissolution durant l'exercice	0	0	0	0
Solde au 31.12.2015	25'763'064	28'260'770	2'113'700	56'137'534
Dont :				
Part à court terme 2015	25'763'064	8'046'219	2'113'700	35'922'983
Part à long terme 2015	0	20'214'551	0	20'214'551
Total 2015	25'763'064	28'260'770	2'113'700	56'137'534
Solde au 01.01.2014	23'517'847	85'014'421	0	108'532'268
Provisions créées durant l'exercice	0	11'004'975	0	11'004'975
Utilisations durant l'exercice	0	-56'833	0	-56'833
Dissolution durant l'exercice	-1'420'941	-58'309'178	0	-60'730'119
Solde au 31.12.2014	22'096'906	36'653'385	0	58'750'291
Dont :				
Part à court terme 2014	22'096'906	8'056'194	0	30'153'101
Part à long terme 2014	0	28'597'191	0	28'597'191
Total 2014	22'096'906	36'653'385	0	58'750'291

Provisions pour le personnel

Les provisions pour le personnel regroupent la provision pour vacances, qui est calculée par les Ressources humaines sur la base des vacances non prises des collaborateurs, ainsi que l'engagement relatif aux heures supplémentaires récupérables en temps, en plus des heures supplémentaires récupérables en argent.

Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours ainsi que des provisions pour risques tarifaires.

Pour ce qui est des provisions pour risques tarifaires, l'incertitude financière qui prévalait à fin 2014 est levée.

Cette incertitude concernait les rétrocessions à établir envers les assureurs compte tenu de la fixation de la valeur du point DRG à un niveau inférieur à celui utilisé pour la facturation 2012, 2013 et 2014.

Des notes de crédits afférentes à ces rétrocessions ont été émises et comptabilisées en 2015, à hauteur de la valeur de l'utilisation de la provision, soit CHF 10'885'560.

10. Comptes de régularisation passifs

	2015 CHF	2014 CHF
Créanciers à payer	20'690'812	14'314'378
Charges de personnel à payer	5'216'577	3'634'085
Heures supplémentaires à payer	735'181	706'400
Autres passifs transitoires	7'184'304	3'116'467
	<u>33'826'874</u>	<u>21'771'330</u>

Heures supplémentaires à payer

Ce montant correspond aux heures supplémentaires dues aux médecins internes et chefs de cliniques sans FMH.

11. Dettes à long terme

	2015 CHF	2014 CHF
Banque Cantonale de Genève	88'686'400	50'376'800
Subventions d'investissement obtenues	121'918'337	121'849'064
	<u>210'604'737</u>	<u>172'225'864</u>

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a).

Des cédulas hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2015 CHF	2014 CHF
Banque Cantonale de Genève	46'371'000	33'171'000
	<u>46'371'000</u>	<u>33'171'000</u>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2016 CHF	2017 CHF	2018-2020 CHF	> 2020 CHF
Banque Cantonale de Genève	9'233'400	13'074'200	21'288'600	54'323'600
	<u>9'233'400</u>	<u>13'074'200</u>	<u>21'288'600</u>	<u>54'323'600</u>

12. Autres dettes à long terme

	2015 CHF	2014 CHF
CPEG	27'637'495 <u>27'637'495</u>	28'948'935 <u>28'948'935</u>

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée, les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

13. Fonds de tiers affectés

	2015 CHF	2014 CHF
FADS avec comité de gestion	16'932'908	17'981'540
FADS sans comité de gestion	15'641'104	15'341'771
Autres fonds de tiers affectés	<u>109'500'540</u>	<u>88'849'341</u>
	<u>142'074'552</u>	<u>122'172'651</u>

La variation des autres fonds de tiers affectés s'explique notamment par la réévaluation des immobilisations affectées voir note 6c.

14. Réserve affectée

	Montant affecté CHF	Dépenses au 31.12.2015 CHF	Solde CHF
Renforcement dotation complémentaire (remplacement)	2'000'000	1'940'089	59'911
Renouvellement matériel de soins et confort patient	3'500'000	3'500'000	0
Soutien aux axes prioritaires du plan stratégique 2006-2010	2'800'000	2'763'848	36'152
Création de deux laboratoires de traitement de cellules	2'850'000	2'848'788	1'212
Attribution aux départements	6'000'000	5'947'192	52'808
Attribution à des actions prioritaires transversales et d'intérêt général	13'000'000	12'840'860	159'140
Droits de pratique aux professionnels de la santé	<u>400'000</u>	<u>376'140</u>	<u>23'860</u>
	<u>30'550'000</u>	<u>30'216'917</u>	<u>333'083</u>

15. Répartition du résultat de fonctionnement de l'exercice

Le contrat de prestations 2012-2015 entre la République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la politique de l'Etat en matière de thésaurisation des subventions (adoption de la directive transversale) du 28 janvier 2009 s'applique de façon générale au résultat de l'exercice, le résultat annuel de fonctionnement des HUG au 31 décembre 2015 d'un montant de CHF 11'193'541 a été réparti de la manière suivante :

	2015 CHF	2014 CHF
Part du résultat à distribuer à l'Etat	2'798'385	17'344'290
Part du résultat à conserver aux HUG	<u>8'395'156</u>	<u>52'032'873</u>
	<u>11'193'541</u>	<u>69'377'163</u>

Les soldes de l'indemnité de fonctionnement à restituer à l'Etat et la part d'indemnité non dépensée sont respectivement remboursés et acquis définitivement à l'institution à l'échéance du contrat de prestations 2012-2015, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

16. Dons & Legs

	2015 CHF	2014 CHF
Dons & legs	29'934'550	29'934'550
	<u>29'934'550</u>	<u>29'934'550</u>

Le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

17. Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	396'022'974	339'772'000	342'278'422
Forfaits journaliers d'hospitalisation	144'716'619	146'794'000	142'664'040
Forfaits ambulatoires	21'824'206	22'796'000	23'177'306
Autres forfaits d'hospitalisation	20'004'261	10'036'000	16'750'088
Participation du canton GE aux patients	2'563'427	6'608'000	7'128'049
Déductions sur le produit des prestations aux patients	<u>-26'706'130</u>	<u>-24'885'000</u>	<u>30'028'306</u>
	558'425'356	501'121'000	562'026'212

Ce poste comprend les forfaits journaliers, les forfaits journaliers partiels, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques, il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

18. Prestations unitaires médicales

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	34'301'691	27'956'000	27'088'091
Prest. unitaires médicales clientèle ambul. non privée	52'409'204	52'621'000	49'813'882
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	9'173'812	7'767'000	7'942'224
Certificats, rapports et expertises	<u>1'685'425</u>	<u>741'000</u>	<u>1'112'960</u>
	97'570'132	89'085'000	85'957'158

En ce qui concerne les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, elles sont principalement composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée. Les honoraires des médecins pour clientèle ambulatoire comptabilisés dans ce groupe de comptes proviennent essentiellement de prestations non facturées selon la nomenclature Tarmed. Les honoraires ambulatoires facturés selon Tarmed sont enregistrés, selon le principe de la nature de prestation, dans les postes autres prestations unitaires hospitalières.

Les honoraires encaissés sont rétrocédés aux médecins, après prélèvement de la part revenant aux HUG (38% pour les honoraires stationnaires et 8% pour les honoraires ambulatoires facturés selon Tarmed). L'activité privée ambulatoire facturée selon Tarmed est acquise à 100% aux HUG pour ce qui concerne les prestations liées aux infrastructures et à 8% pour celles relatives à l'activité médicale. Les 92% restant sont reversés sous forme d'honoraires aux médecins concernés.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement. Depuis 1998, l'AVS est retenue sur la partie rétrocédée aux médecins.

19. Autres prestations unitaires hospitalières

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Prestations techniques TarMed	110'346'742	103'742'000	105'815'003
Prestations techniques non TarMed	<u>106'801'847</u>	<u>98'986'000</u>	<u>99'473'781</u>
	<u>217'148'590</u>	<u>202'728'000</u>	<u>205'288'784</u>

La rubrique « Autres prestations unitaires hospitalières » comprend les prestations techniques (PT) selon TARMED, tous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

20. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	5'052'824	4'853'000	5'035'675
	<u>5'052'824</u>	<u>4'853'000</u>	<u>5'035'675</u>

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe de comptes 60 à 62 (notes n° 17 à 19) On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc).

21. Produits financiers

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Produits des loyers	6'524'563	7'061'000	6'298'190
Produits des intérêts de capitaux	2'113	48'000	69'172
Autres produits financiers	<u>1'411'281</u>	<u>438'000</u>	<u>199'635</u>
	<u>7'937'957</u>	<u>7'547'000</u>	<u>6'566'996</u>

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.

Les montants ci-dessus sont encaissés sur l'année.

22. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Nourriture	19'533'210	18'000'000	17'746'677
Ventes au personnel et à des tiers	16'429'423	14'699'000	16'208'568
Remboursement du personnel	93'892	602'000	55'644
Autres recettes	7'644'161	5'310'000	6'488'587
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	<u>-470'810</u>	0	0
	<u>43'229'876</u>	<u>38'611'000</u>	<u>40'499'476</u>

Le poste nourriture comprend notamment les repas servis à des tiers non patient pour un montant de CHF 10'651'277, les repas livrés à l'IMAD (note n°37) pour un montant de CHF 6'239'542 et les repas livrés au DSE (note n°37) pour un montant de CHF 2'642'391.

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations tels que automates à boissons, ventes d'article divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers, les prestations à l'IMAD (note n°37) comprises dans ce poste se montent à CHF 745'921 et les prestations à la clinique de Joli-Mont se montent quant à elles à CHF 747'694.

Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, les ristournes fournisseurs ainsi que diverses prestations telles que récupération de métaux, recettes publicitaires etc.

23. Indemnité de fonctionnement reçue

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Indemnité de fonctionnement reçue	833'550'970	833'550'970	836'316'921
Part du résultat à distribuer à l'Etat	<u>-2'798'385</u>	0	<u>-17'344'290</u>
	<u>830'752'585</u>	<u>833'550'970</u>	<u>818'972'631</u>

L'indemnité de fonctionnement reçue de CHF 833'550'970 correspond au montant prévu dans la lettre de cadrage du Conseiller d'Etat en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) datée du 27 janvier 2015.

24. Autres subventions

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Autres subventions et dotations internes	<u>563'263</u>	0	<u>737'650</u>
	<u>563'263</u>	<u>0</u>	<u>737'650</u>

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

25. Contributions de corporations, de fondations et de privés

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Contributions de corporations, de fondations et de privés	<u>1'831'509</u>	<u>1'280'000</u>	<u>1'442'256</u>
	1'831'509	1'280'000	1'442'256

Ce poste comprend principalement une contribution d'une fondation pour un montant de CHF 1'280'000 en soutien des activités dans le domaine de la psychiatrie de l'adolescent.

26. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	831'079'123	795'526'000	807'309'473
Salaires et indemnités professions d'exploitation	119'757'048	115'014'000	117'242'459
Salaires professions administratives	154'851'793	146'576'000	150'551'529
Prestations des assurances sociales	-18'595'629	0	-19'829'920
Mise à disposition de personnel à des tiers	<u>-11'031'070</u>	0	<u>-10'791'236</u>
	1'076'061'263	1'057'116'000	1'044'482'306

27. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Médicaments	73'791'035	66'757'000	67'584'325
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	81'801'999	77'515'000	81'161'985
Films et matériel de photographie	78'796	187'000	79'960
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	23'338'450	21'096'000	22'712'394
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	8'125'416	6'728'000	8'416'681
Autre matériel médical	<u>642'032</u>	<u>514'000</u>	<u>463'335</u>
	187'777'728	172'797'000	180'418'680

28. Entretien et réparations

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Installations à durée illimitée	0	76'000	0
Installations de longue durée	7'066'294	1'893'000	3'774'912
Installations de moyenne durée	4'103'428	2'840'000	4'925'673
Installations de courte durée	7'024'883	6'910'000	6'938'202
Installations médico-techniques	9'335'752	10'898'000	9'626'772
Outillage et matériel d'atelier	<u>3'734'703</u>	<u>3'688'000</u>	<u>3'509'372</u>
	31'265'060	26'315'000	28'774'932

29. Charges d'utilisation des immobilisations

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Achats d'équipements < 10'000	19'355'289	12'778'000	25'756'424
Autres investissements	49'140	553'000	150'315
Loyers (selon LAMal)	0	332'000	216
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)	<u>12'249'438</u>	<u>11'767'000</u>	<u>13'311'493</u>
	31'653'868	25'430'000	39'218'447

30. Charges financières

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Banques - charges des intérêts	2'103'016	2'457'000	915'002
	<u>2'103'016</u>	<u>2'457'000</u>	<u>915'002</u>

Les montants ci-dessus sont payés sur l'année

31. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Transports de patients par des tiers	5'391'392	4'988'000	5'284'366
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	277'388	302'000	264'732
Autres prestations de tiers liés aux patients	245'147	226'000	197'145
Autres frais liés aux patients	<u>3'770'264</u>	<u>2'697'000</u>	<u>3'182'389</u>
	9'684'191	8'213'000	8'928'632

32. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2015 CHF	BUDGET 2015 CHF	COMPTES 2014 CHF
Primes d'assurances	632'378	872'000	616'558
Assurance resp. civile et protection juridique	6'224'338	4'347'000	5'211'775
Cotisations et taxes	1'414'844	1'334'000	2'775'515
Charges de véhicules et de transport	191'315	208'000	201'896
Autres prestations fournies par des tiers	865'659	1'055'000	941'156
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'199'195	890'000	1'103'390
Evacuation des déchets	1'802'657	1'782'000	1'787'438
Autres charges d'exploitation	<u>33'927'422</u>	<u>23'890'000</u>	<u>26'573'873</u>
	<u>46'257'807</u>	<u>34'378'000</u>	<u>39'211'602</u>

Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.

Autres charges d'exploitation

Ce groupe principal englobe les charges d'exploitation qui ne figurent pas dans les groupes de comptes précédents. Sous cette rubrique sont regroupées les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment, les projets soutenus par la Direction générale ainsi que la part des facturations assureurs dédiée aux investissements, reversée à l'Etat.

33. Produits d'investissements

Un montant de CHF 19'922'620 relatif à la loi 10865 du 29 juin 2012, crédit programme destiné au financement du renouvellement des équipements et de l'entretien des bâtiments, enregistré en 2015 dans les subventions d'investissement reçues, a été reclassé dans les autres produits des comptes d'investissements.

Ce reclassement a été effectué à la demande du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), qui, se référant à l'art. 9 du Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), considère que les dépenses 2015 relatives aux immeubles d'exploitation utilisés par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) doivent être enregistrées en investissements propres de l'Etat.

34. Mise à disposition des bâtiments et équipements

Suite à l'entrée en vigueur de la LGAF mise à jour au 1^{er} janvier 2014, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière mais figurent à titre informatif dans l'annexe aux états financiers (art. 44, LGAF).

Les chiffres communiqués par l'Etat de Genève pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- Subvention non monétaire HUG pour CHF 95'275'468
 - Dont intérêts pour CHF 26'971'722
 - Dont amortissements pour CHF 68'303'746

35. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. Les HUG sont en relation pour diverses facturations de biens et services avec les principales parties liées suivantes :

Etat de Genève

- Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)
- Département de la sécurité et de l'économie (DSE)
- Pouvoir judiciaire (PJ)
- Département des finances (DF)

<u>Charges:</u>	2015 CHF	2014 CHF
DF - Charges locations diverses	829'996	832'387

<u>Produits:</u>	2015 CHF	2014 CHF
DEAS - Indemnité de fonctionnement de l'Etat reçue	833'550'970	836'316'921
DEAS - Aides financières - Projets dans le domaine santé	513'263	539'100
DEAS - Hospitalisation secteur privé	2'167'000	6'757'969
DF : Produits locations diverses	2'512'191	2'670'550
DSE - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM)	3'936'596	1'623'777
PRE - Aides financières - Projets humanitaires	50'000	198'550
PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	2'293'709	2'576'607

Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- Services industriels de Genève (SIG)
- Transports publics genevois (TPG)
- Université de Genève - UNIGE
- Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- Clinique de Joli-Mont
- Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-S2)
- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

La Banque Cantonale de Genève est un partenaire privilégié dans le financement de divers projets de l'institution, notamment en ce qui concerne les crédits de construction pour le bâtiment des laboratoires, la rénovation des étages du secteur privé et les emprunts hypothécaires liés aux actifs affectés (voir note 11).

Principaux dirigeants

Conseil d'administration (Composition au 31.12.2015)

Président du conseil d'administration : M. CANONICA François

Membres :

M. ALBORINO Domenico	M. GOLAY Roger	M. POGGIA Mauro
M. ALIZADEH Navid	M. LARMANJAT Guy	Mme SAEZ Odette
M. AMAUDRUZ Michel	M. LEYVRAZ Pierre-François	M. SANDOZ Olivier
M. ANDENMATTEN David	M. MATTER Michel	M. VAN DELDEN Christian
M. BALDINI Frédéric	Mme MAULINI Gabrielle	
Mme BLUM BRUNIER Ariane	M. MAURIS Alain-Dominique	
Mme CAILLON Solange	M. MAYOU Roger	
M. CANONICA François	Mme NEVES Daniela	

Comité de direction (Composition au 31.12.2015)

Président du comité de direction : M. LEVRAT Bertrand

Membres permanents :

M. BOUNAMEAUX Henri	M. PERRIER Arnaud
Mme DE MEYER Sylvia	Mme RIGHETTI Michèle
M. HERTZSCHUCH Jacques	Mme RORIVE FEYTMANS Brigitte
M. LAUBSCHER André	M. TAILLARD François

Rémunération brute

	2015 CHF	2014 CHF
Conseil d'administration	382'417	320'417
Comité de direction	2'427'431	2'914'335

36. Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève ». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et Postfinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.

37. Engagements conditionnels et éventuels

Par contrat de donation signé le 23 novembre 2015, la Fondation Hans Wilsdorf (la Donatrice) a cédé gratuitement aux Hôpitaux Universitaires de Genève (le Donataire) la SI Route de Chêne A SA dont le capital-actions de CHF 100'000.00 est entièrement libéré.

La SI est propriétaire du bâtiment de consultations d'urgences pédiatriques de la Clinique des Grangettes, et des équipements afférents à cette activité.

Au moment du bouclage des comptes 2015, il est difficile de valoriser le montant de cette donation, puisque précisément les accords contractuels prévoient que l'exercice du droit d'emption se fera à la valeur vénale des actions au jour de l'exercice du droit d'emption, ladite valeur vénale devant être fixée, sans appel, par un collège de trois experts.

Pour cette raison, avant la détermination des experts ou l'établissement d'une expertise privée, le don en question ne figure pas dans les comptes au 31 décembre 2015.

En revanche, il sera comptabilisé dès la détermination de sa valeur, selon les processus indiqués ci-dessus.

En vertu de l'art. 7 al.3 du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 25 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de bouclage, des données 2015 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2015 CHF	Situation au 31.12.2014 CHF
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	59.8%	61.6%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions	2'028'533'956	1'958'460'610
Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	1'954'589'709	1'959'667'254
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	1'601'962'480	1'505'036'978

La valeur du déficit technique est issue du calcul de la CPEG selon leurs normes statutaires. Le calcul de ces engagements selon la norme IPSAS 25 donnerait une valeur différente, sensiblement plus élevée.

38. Evénements postérieurs à la date de clôture

L'institution n'a pas connaissance d'événements postérieurs à la date de clôture nécessitant une information au sens de la norme IPSAS 14 « Evénements postérieurs à la date de reporting ».

39. Investissements

Avec l'application du nouveau règlement sur les investissements du Conseil d'Etat et de l'introduction des normes IPSAS dès le 1^{er} janvier 2008, la loi budgétaire annuelle est supprimée.

Les crédits programme et les crédits d'ouvrage sont intégrés au contrat de prestations. Les projets d'infrastructure et les équipements liés, d'une valeur supérieure à CHF 20'000'00, font l'objet de projet de loi spécifique.

Tableau récapitulatif des projets en cours au 31.12.2015

Lois	Dates	Descriptifs	Montants votés	Budgets 2015 des HUG	Montants comptabilisés au 31.12.2015	Soldes ouverts au 31.12.2015
7512	16.12.96	Informatique des HUG 1997-2000	40'000'000		40'600'560	600'560
10409	13.03.09	Rénovation équipement Hôpital des Enfants	21'994'000	-	1'771'544	(1'863)
10418	14.05.09	Curablis - Equipement informatique	142'000	-	105'524	-
10667	18.03.11	Equipements maternité (phase 3.3)	7'050'000	1'000'000	475'399	(7'623)
10703	19.11.10	Equipements bâtiment des lits (CFC 8 et 9)	15'590'000	3'000'000	447'076	-
10865	29.06.12	Investissements liés 2012-2015	177'692'750	44'600'000	164'182'264	-
10865	29.06.12	Crédits d'ouvrages 2012-2015	20'850'000	6'200'000	9'924'971	(10'905)
		Autres investissements				109'920
		Résultat des comptes d'investissements	283'318'750	54'800'000	217'507'338	690'088

Synthèse des lois d'investissement reçues et comptabilisées durant l'exercice

	Montants reçus et comptabilisés en 2015	Montants à recevoir en 2016 et comptabilisés en 2015	Total 2015 CHF
Loi d'investissement 10409	357'249	64'720	421'969
Loi d'investissement 10418	0	796	796
Loi d'investissement 10667	141'630	54'824	196'454
Loi d'investissement 10703	156'071	28'874	184'945
Loi contrat de prestation 10865 - Crédit programme	15'120'361	9'557'019	24'677'380
Loi contrat de prestation 10865 - Crédits d'ouvrages	<u>3'213'854</u>	<u>686'349</u>	<u>3'900'203</u>
	18'989'165	10'392'581	29'381'746

En ce qui concerne la loi contrat de prestation 10865 pour la partie crédit programme, les montants reçus, comptabilisés et à recevoir d'un montant de CHF 49'304'365 ont été réduits de CHF 19'922'620 suite à la demande du DEAS (voir note n°33).